



Eolien en mer sur le Banc de Guérande :

Lettre ouverte au Premier Ministre et à Nicolas Hulot

Un « coup de com » du Président Macron

Avant le « coup de com » sur l'éolien en mer du Président Macron, DLM a écrit au Premier Ministre pour rappeler que les arguments qui ont conduit en 2012 aux projets d'éolien en mer sont aujourd'hui caducs. Malgré le contexte créé par les amendements du Gouvernement dans le projet de loi « pour une société de confiance », il semble bien que le Président, le Gouvernement et les élus locaux ont oublié l'essentiel, pour répondre aux appétits industriels.

LA BIODIVERSITÉ, LA PÊCHE ET LE TOURISME : LES GRANDS OUBLIÉS DU COUP DE COM DE MACRON SUR L'ÉOLIEN EN MER.

Alors même que les recours en Conseil d'Etat n'ont pas encore été examinés, que l'enquête publique du Tréport n'a pas eu lieu et que les conclusions de l'enquête publique de Yeu-Noirmoutier n'ont pas été divulguées, l'oukase présidentiel est tombé : le lancement des 6 parcs éoliens en mer, dont celui de Guérande-LaBaule-StNazaire, est confirmé grâce à une renégociation des tarifs. Mais le prix négocié est encore deux fois plus cher que celui du marché !

On peut également s'interroger par quels artifices le prix a été réduit, car la technologie n'a pas changé depuis l'attribution du projet.

Ce sont plus particulièrement les pêcheurs caseyeurs et palangriers qui vont souffrir des travaux : les forages, la pose de 120km de câbles entraînent une augmentation considérable de la turbidité qui anéantirait les fonds sous-marins et par là-même les habitats du banc de Guérande. Les bruits de battage feraient fuir les espèces quelles qu'elles soient. D'ailleurs, la société Eolien Maritime France n'a-t-elle pas proposé d'indemniser les pêcheurs chaque année de travaux d'un montant égal au meilleur chiffre d'affaires annuel sur les 5 dernières années?

Rien ne permet d'affirmer que le parc éolien sera de nouveau accessible à l'issue des travaux, car rappelons que dans quasiment tous les pays d'Europe du nord pêche et navigation sont interdites à l'intérieur des parcs éoliens. En Allemagne, la pêche côtière a d'ailleurs disparu.

Le tourisme occupe une place de premier plan au sein de l'économie locale. Chaque année, des millions de touristes sont accueillis sur la côte. Comment ose-t-on encore prendre en exemple les installations éoliennes offshore d'Europe du nord, qui font face à des côtes très urbanisées ou très industrialisées, et qui sont souvent implantées à très grande distance des côtes ?

DES PROJETS MAL ZONÉS :

Pourtant des solutions alternatives sont possibles qui auraient dû être étudiées dans le cadre de la doctrine officielle ERC Eviter-Réduire-Compenser. DLM a proposé à plusieurs reprises de déplacer la zone d'implantation vers le Sud pour un impact environnemental et bio sous-marin ne détruisant pas le Banc de Guérande, et très certainement pour un coût moindre, le sol vaseux-gravilloneux permettant des fondations sans creusement, de type gravitaire ou jacket. **Est-ce qu'un changement de prix non expliqué modifie moins le résultat d'un appel d'offres qu'un changement de zone argumenté ?**



Rappelons la réponse de Nicolas Hulot Ministre de ministre de la Transition écologique et solidaire, à la question « Faut-il poursuivre les projets d'éolien offshore attribués en 2011 et qui paraissent dépassés ? » :

*« J'hérite d'une équation complexe. Disons-le, **ces projets n'ont pas été bien "zonés"**, les résistances ont été peu prises en compte. Nous retournons le problème dans tous les sens, mais nous avons peu de marge de manœuvre pour faire évoluer les projets initiaux, très éloignés des niveaux de compétitivité actuels, **sans les remettre en cause ...** » (Le Figaro 9 mars 2018)*

Et de plus, l'Etat fera payer le surcoût restant par les consommateurs d'électricité avec la CSPE (Contribution au Service Public d'Electricité) qui a tellement augmenté que le Gouvernement l'a plafonné, et en le mettant aussi à la charge des consommateurs de carburant (fuel, gazole, essence...).

Pour conclure : Le discours du Président Macron est-il un « coup de com » ou une véritable décision au mépris des députés qui doivent discuter d'un amendement, des magistrats qui doivent juger des conformités des projets avec les lois françaises et européennes, et des citoyens qui répondent à des enquêtes publiques devenues inutiles ?

Contact: Alain Doré 06 80 20 38 40 defensedelamer@gmail.com

www.dlm-eoliennesenmer.net



[Stop-aux-éoliennes-sur-le-banc-de-Guérande](https://www.facebook.com/Stop-aux-%C3%A9oliennes-sur-le-banc-de-Guérande-931303160262697/)

Lettre ouverte au Premier ministre :

[http://www.prosimar.org/pdfDLM/lettre ouverte au premier ministre DLM.pdf](http://www.prosimar.org/pdfDLM/lettre_ouverte_au_premier_ministre_DLM.pdf)

Voir aussi :

Le sens du dialogue lors de la visite du Président à St Brieuc :

<https://www.facebook.com/Stop-aux-%C3%A9oliennes-sur-le-banc-de-Gu%C3%A9rande-931303160262697/>

le communiqué très documenté de l'association de St Brieuc « Gardez les Caps »

<http://2gpgf.r.ag.d.sendibm3.com/2lmafz6ttrf.html>

le communiqué de NENY Noirmoutier :

<https://www.facebook.com/NonAuxEoliennesentreNoirmoutieretYeu/>